

## Chapitre 2

# Migration en Belgique : données statistiques

La tendance se confirme : l'immigration continue à diminuer. Ce sont les immigrations d'Européens hors UE et d'Africains qui baissent le plus. L'immigration en Belgique reste majoritairement le fait de citoyens issus de l'UE. En ce qui concerne les ressortissants de pays tiers, une forte diminution du nombre de premiers titres de séjour pour raisons humanitaire et familiale est observée. Parmi les étrangers présents en Belgique, les trois premières nationalités sont toujours les Italiens, les Français et les Néerlandais.

Le focus à la fin de ce chapitre présente les résultats d'une étude sur l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus. Myria tire les conclusions et propose des recommandations pour améliorer leur insertion sur le marché du travail.

# 1. EFFECTIFS ET MOUVEMENTS

Les chiffres sur les migrations légales<sup>23</sup> en Belgique peuvent être appréhendés de deux manières :

- à partir des **flux** d'entrées et de sorties de personnes sur le territoire belge. Ces flux peuvent être calculés séparément pour les étrangers comme pour les Belges entrant et sortant de Belgique.

Ils sont généralement calculés pour une période d'un an, par exemple pour l'ensemble de l'année 2014, et additionnent dans ce cas tous les mouvements qui ont eu lieu au cours de cette année.

Ces données requièrent un enregistrement continu, ce qui leur donne les avantages d'offrir une vue exhaustive du phénomène migratoire, ainsi que de permettre d'observer des tendances générales sur des périodes plus ou moins longues dans le temps.

## Flux migratoires

Les **flux migratoires** se rapportent à toutes les entrées (immigrations) et à toutes les sorties (émigrations) d'individus dans un pays, au cours d'une année.

- à partir de ce qu'on appelle les **stocks** d'étrangers présents en Belgique à une date précise.

Ce type de données permet de comprendre quelles sont les principales nationalités des étrangers présents en Belgique et de les identifier. Elles donnent aussi la possibilité de dégager des évolutions d'une date à l'autre.

## Stock d'étrangers

Les **stocks d'étrangers** font référence au nombre de personnes de nationalité étrangère installées dans un pays, à une date précise. En d'autres termes, il s'agit d'une sorte de « photographie » de la population étrangère à un moment donné.

Dans un premier temps, ce chapitre abordera la question des flux de migrants avant de présenter les stocks d'étrangers en Belgique.

## 1.1. | Les flux migratoires depuis et vers la Belgique

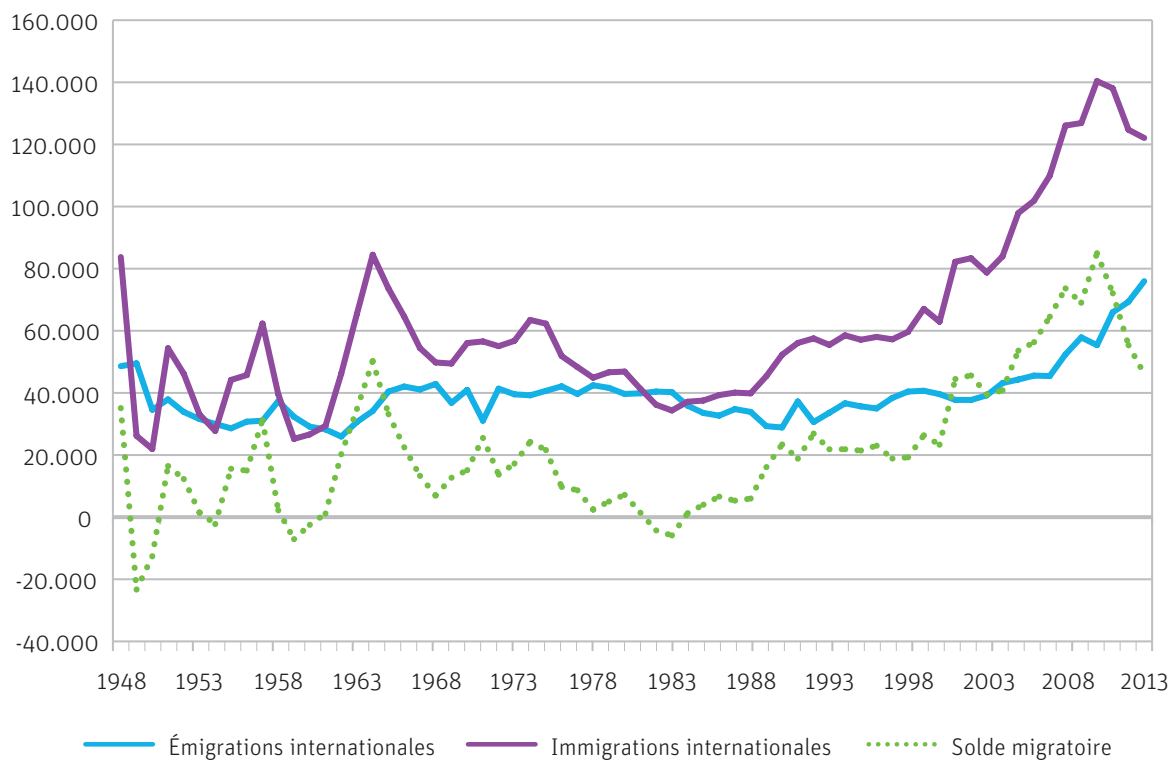
### 1.1.1. | La baisse de l'immigration d'étrangers se confirme après trois décennies de croissance

L'année 2013 présente une **diminution des immigrations** mais cette baisse est moins forte qu'en 2012, une année marquée par la première diminution des immigrations d'étrangers depuis les années 1980. La rupture de tendance est donc récente puisque jusqu'en 2011, les immigrations n'ont cessé d'augmenter. Ainsi, cette année-là, on observait encore 138.071 immigrations d'étrangers, contre seulement 124.717 en 2012 et 122.079 en 2013.

Ces modifications interviennent dans la foulée d'une période de croissance marquée des immigrations (+ 94% entre 2000 et 2011). Plus largement encore, les tendances des dernières décennies, spécialement celles observées depuis 1980, reflètent clairement une ampleur accrue des *mouvements migratoires* (immigrations + émigrations) des étrangers (Tableau 1). Rien qu'entre 2009 et 2013, le total des mouvements migratoires a augmenté de 7%, passant de 184.750 en 2009 à 198.052 en 2013.

<sup>23</sup> Pour plus d'informations sur les sources et la méthodologie des chiffres présentés dans ce rapport, voir *Rapport annuel Migration 2013* pp 14-18 et [www.myria.be](http://www.myria.be). Ce rapport présente uniquement les chiffres des migrations légales ou régulières, pour des informations sur les migrations irrégulières, voir Chapitre 7 du *Rapport statistique et démographique 2013, Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique* disponible sur : [www.myria.be](http://www.myria.be).

Figure 1. Évolution du nombre des immigrations et des émigrations d'étrangers, 1948-2013 (Sources : RN-DGSIE)



L'**immigration** a été encouragée par l'État belge dans le cadre d'accords bilatéraux d'occupation de main-d'œuvre pendant la période d'après-guerre et la décennie 1960. Dès les années 1970 et spécialement dès 1974, des politiques plus restrictives ont par contre été adoptées pour limiter l'immigration de travail. Ces initiatives ont bien eu pour conséquence de ralentir les immigrations motivées par des raisons liées au travail. Ceci dit, les arrivées d'étrangers ont globalement continué, et ont même augmenté dès les années 1980. Cette dernière tendance, parce qu'inscrite dans la durée, ne peut être qualifiée de conjoncturelle.

Globalement, les émigrations d'étrangers sont quant à elles restées plus faibles que les immigrations depuis le milieu de la décennie 1980, entraînant, de ce fait, un solde migratoire positif et croissant depuis cette même période. Cela dit, si la Belgique est aujourd'hui avant tout un pays d'immigration (+46.106 en 2013), les émigrations ont également connu une croissance importante, reflet d'une mobilité globalement en hausse. Les tendances actuelles sont cependant contrastées : bien que toujours largement positif, le solde migratoire connaît une très nette diminution, presque de moitié depuis 2010 (-45,76%). Cette diminution est due à l'effet conjoint de la baisse du nombre des immigrations et de l'augmentation du nombre des émigrations d'étrangers.

Tableau 1. Évolution du nombre des immigrations et des émigrations d'étrangers, de leur solde migratoire et du total des mouvements observés (immigrations + émigrations) 2009-2013

(Sources : RN-DGSIE)

	Émigrations internationales	Immigrations internationales	Solde migratoire	Total des mouvements
<b>2009</b>	57.873	126.877	69.004	184.750
<b>2010</b>	55.378	140.375	84.997	195.753
<b>2011</b>	65.951	138.071	72.120	204.022
<b>2012</b>	69.346	124.717	55.371	194.063
<b>2013</b>	75.973	122.079	46.106	198.052

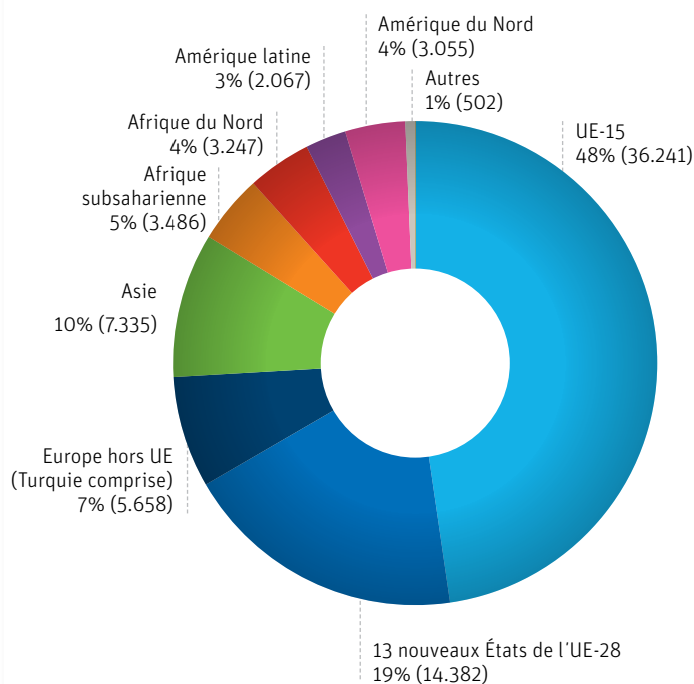
### Solde migratoire

Le **solde migratoire** représente le nombre de personnes entrées sur un territoire donné (immigrants), auquel on soustrait le nombre de personnes qui ont quitté ce même territoire (émigrants) au cours d'une période définie. S'il est négatif, cela signifie que le nombre d'immigrants est inférieur au nombre d'émigrants. À l'inverse, s'il prend une valeur positive, c'est parce le nombre d'immigrants est supérieur au nombre d'émigrants sur un territoire donné.

#### 1.1.2. | L'origine des émigrants : 67% de citoyens UE

Les émigrations que l'on observe en Belgique concernent essentiellement des citoyens UE qui composent pour deux-tiers les flux de personnes quittant la Belgique. Parmi eux, les ressortissants des pays voisins de la Belgique sont très présents : 14% des émigrants proviennent de France, 10% des Pays-Bas et 4% d'Allemagne. On note également une forte représentation des ressortissants des nouveaux États membres qui représentent 19% des émigrants quittant la Belgique (7% proviennent de Roumanie, 6% de Pologne et 3% de Bulgarie).

Figure 2. Répartition des émigrations d'étrangers par grandes régions en 2013 (N=75.973) (Sources : RN-DGSIE)



## Encadré 1

## Définition des groupes de nationalités

Différents groupes de nationalités sont mentionnés dans ce rapport.

Les **citoyens de l'UE** sont parfois distingués en deux groupes :

D'une part, les **pays de l'UE à quinze** (ou pays de l'UE-15) sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède. Dans ce rapport, on présente en réalité ce groupe de l'UE-15 hormis la Belgique.

D'autre part, les **treize nouveaux États membres** de l'UE-28 sont : la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. La Croatie ayant rejoint l'Union européenne en 2013, les statistiques des années précédentes (jusqu'en 2012, année comprise) se réfèrent à l'UE avec les « douze nouveaux États membres » (UE-27).

Les **ressortissants des pays tiers** regroupent tous les autres pays du monde qui ne sont pas compris dans l'UE-28<sup>24</sup>. Dans ce groupe, une distinction est parfois faite en utilisant la notion de **pays européens hors UE**. Il s'agit de tous les pays européens n'appartenant pas à l'UE-28<sup>25</sup>, y compris la Turquie, à savoir : l'Albanie, Andorre, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Islande, le Kosovo, le Liechtenstein, Monaco, la Moldavie, la Macédoine, le Monténégro, la Norvège, la Russie, Saint-Marin, la Serbie, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine. L'inclusion de la Turquie dans cette catégorie permet de rester conforme aux classifications utilisées par la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) et par Eurostat.

24 Avant 2013, la Croatie faisait partie de ce groupe. Les ressortissants de pays tiers étaient donc tous les pays du monde qui n'étaient pas compris dans l'UE-27.

25 De l'UE-27 pour les données des années antérieures à 2013.

26 Pour plus d'informations sur les changements de registre, voir Chapitre 1 du *Rapport statistique et démographique 2013, Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique* disponible sur : [www.myria.be](http://www.myria.be).

### 1.1.3. | L'origine des immigrants : 63% de citoyens UE

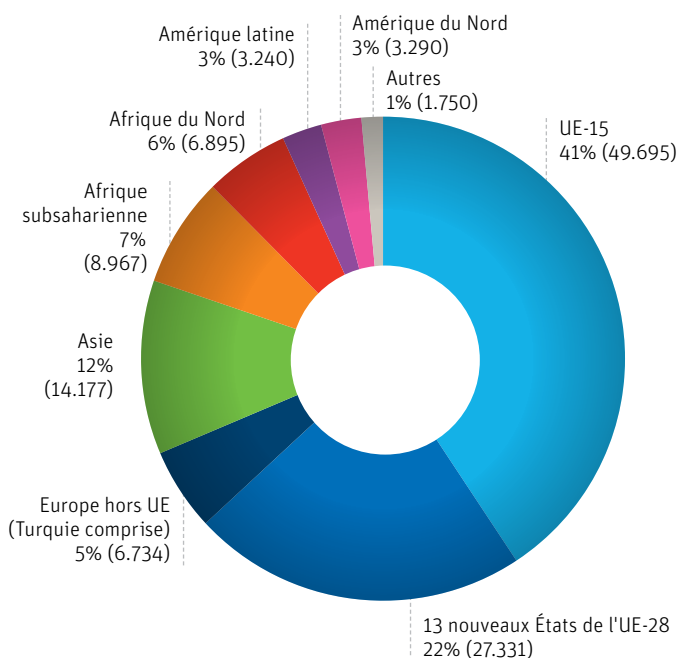
Largement en tête devant les autres régions, les citoyens de l'UE-28 représentent 63% des immigrations en 2013. Les ressortissants européens hors UE représentent 5% des immigrations. Parmi ceux-ci, la Turquie est le principal pays d'origine.

Derrière l'Europe, l'Afrique est le deuxième continent d'origine des immigrants (13%). Environ la moitié de ces immigrations provient d'Afrique subsaharienne et l'autre moitié d'Afrique du Nord. Parmi les pays d'Afrique du Nord, le Maroc est le principal pays de provenance et pour l'Afrique subsaharienne, il s'agit de la République démocratique du Congo (ci-après RD Congo), suivie par le Cameroun et la Guinée. De façon générale, les immigrations en provenance du continent africain sont en diminution depuis 2010.

Le continent asiatique arrive ensuite, avec des immigrations en baisse également pour la plupart des pays entre 2011 et 2012 et les signes d'une légère reprise depuis lors. Les immigrations afghanes et syriennes sont parmi les plus importantes ; il s'agit principalement d'immigrations par changements de registre (et donc d'inscriptions de demandeurs d'asile reconnus ou autorisés à séjourner sur une autre base) plutôt que d'entrées sur le territoire<sup>26</sup>.

En définitive, même si on observe une augmentation des immigrations de l'UE, les immigrations d'étrangers diminuent en 2013 sous l'effet d'une forte diminution des immigrations en provenance de pays tiers.

Figure 3. Répartition des immigrations d'étrangers par grandes régions en 2013 (N=122.079) (Sources : RN-DGSIE)



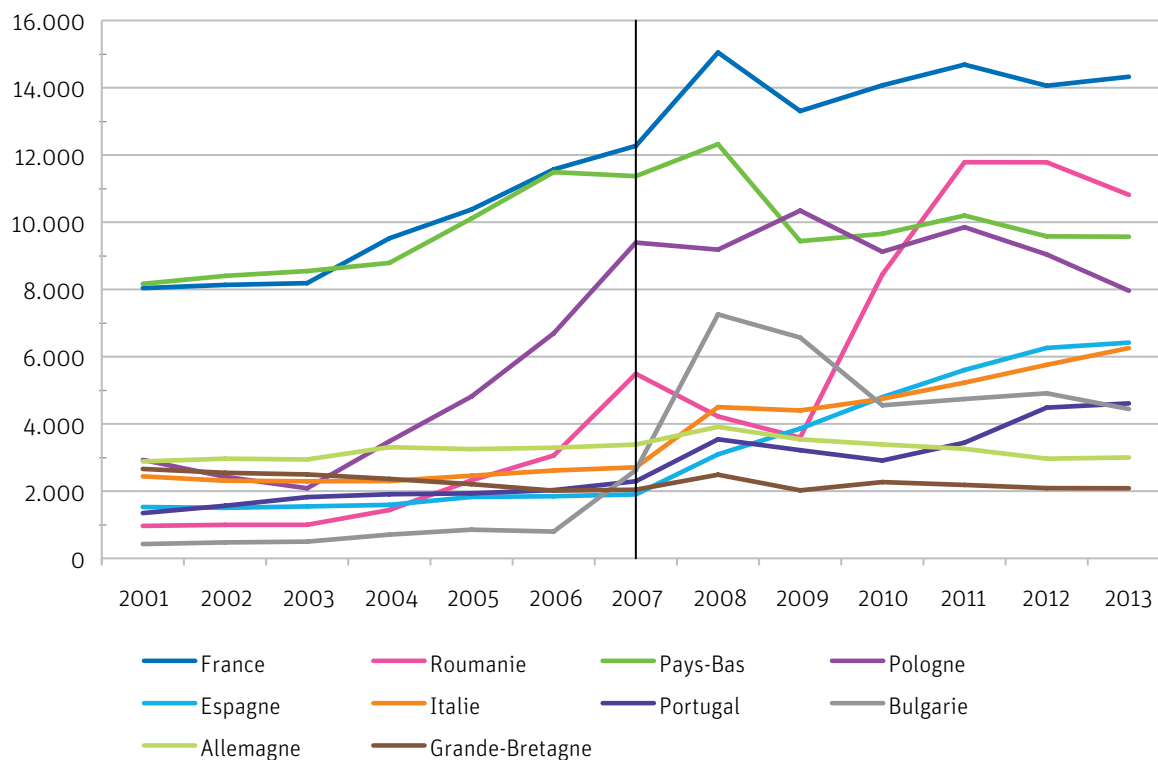
## Encadré 2

**L'évolution des immigrations européennes**

Depuis l'adhésion de nouveaux États membres dans l'UE en 2004, en 2007 et en 2013, on note une progression sans précédent des flux d'immigration en provenance de ces pays. La part des ressortissants des nouveaux États membres a plus que triplé entre 2003 et 2013, passant de 7% à 22%.

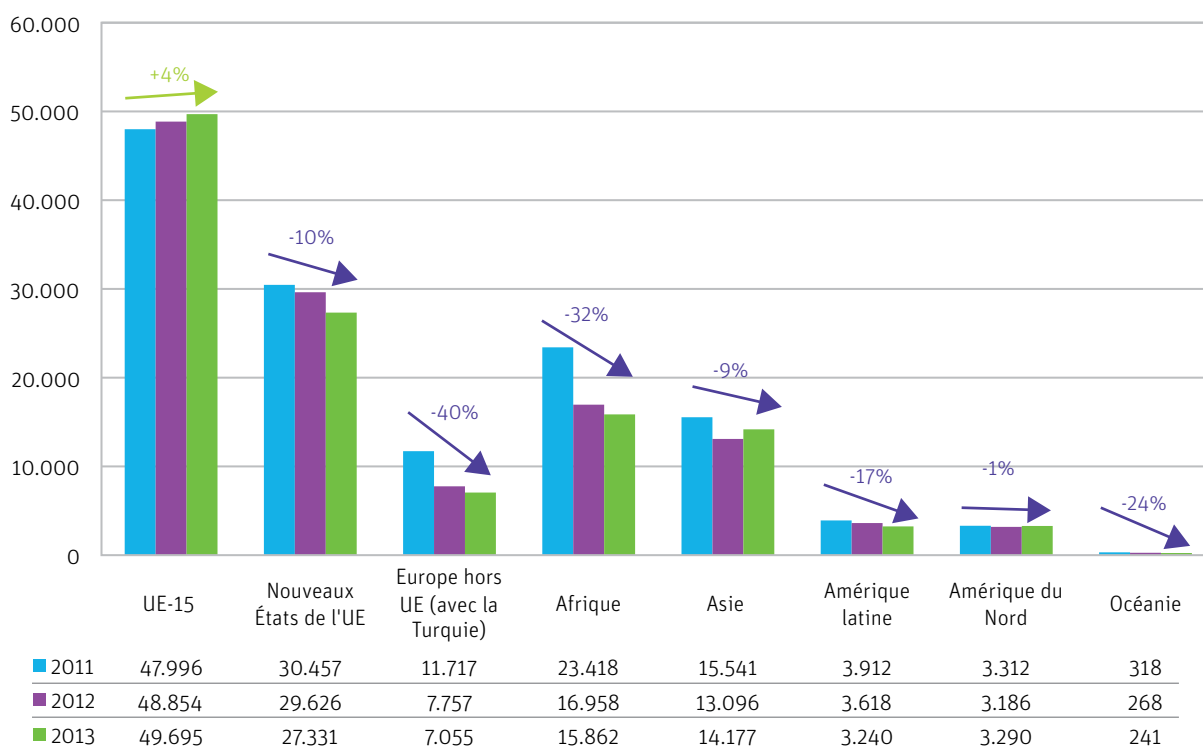
Comme l'indique la Figure 4, les Roumains montrent la progression la plus frappante à cet égard, jusqu'à devenir le deuxième pays d'origine des flux d'immigration à partir de 2011. La France garde néanmoins la première place et continue sa croissance tandis que les Pays-Bas, relégués à la troisième place, montrent une progression stable depuis 2009. En quatrième position, les immigrations de Polonais ont montré une croissance impressionnante entre 2003 et 2007, qui s'est stabilisée depuis lors. Viennent ensuite les flux en provenance d'Espagne, d'Italie et du Portugal qui présentent une croissance depuis 2008. En huitième position, les immigrations en provenance de la Bulgarie ont fortement augmenté entre 2006 et 2008 pour diminuer ensuite jusque 2010 et rester stables depuis lors. Enfin, en neuvième et dixième positions, les immigrations provenant d'Allemagne et de Grande-Bretagne restent relativement stables.

Figure 4. Évolution des immigrations (flux) des dix principales nationalités de l'UE-28, 2001-2013 (Sources : RN-DGSIE)



Mais pourquoi les immigrations diminuent-elles au total (voir Figure 1 et Tableau 1) alors que nous venons de voir que certains flux venant de pays de l'UE sont en augmentation (voir Figure 4)? Pour mieux comprendre cette diminution générale des flux d'immigration depuis 2011, focalisons-nous sur la période en question, c'est-à-dire 2011-2013 et essayons de voir quelles sont les différences selon les pays d'origine.

Figure 5. Évolution des immigrations (flux) par groupes de nationalités pour la période 2011-2013 (Sources : RN-DGSIE) Note : Les flèches indiquent la diminution/augmentation entre les valeurs observées en 2011 et 2013. La Croatie est comprise dans les données de l'UE-28 à partir de 2013, les données de 2011 et 2012 se rapportent à l'UE-27<sup>27</sup>.



27 Si on exclut la Croatie du groupe des nouveaux États membres en 2013 pour faciliter la comparaison, on obtient une diminution de -11% pour les nouveaux États membres et de -37% pour l'Europe hors UE entre 2011 et 2013. Les données présentées ici utilisent la définition de l'immigration utilisée par la DGSIE depuis 2008. Les immigrations sont définies comme étant la somme des entrées déclarées, des réinscriptions et des changements de registres. Si la comparaison 2011-2013 se fait uniquement sur les entrées déclarées, les valeurs ne diffèrent pas fortement, sauf pour l'Europe hors UE qui présente une diminution plus légère (-24% au lieu de -40%) et pour l'Afrique qui présente une diminution plus forte (-36% au lieu de -32%). Pour plus d'informations sur ce changement méthodologique dans les immigrations par nationalités, voir *Rapport annuel Migration 2012* pp 21-22 et *Rapport annuel Migration 2013* pp 21-22.

Entre 2011 et 2013, seuls les pays de l'UE-15 montrent une légère augmentation de 4% alors que toutes les autres origines affichent une diminution. Malgré l'importance de leurs flux ces dix dernières années, les immigrations issues des nouveaux pays de l'UE-28 diminuent de 10% entre 2011 et 2013. Mais les diminutions les plus importantes concernent les immigrations de ressortissants européens hors UE - Turquie comprise - (-40%) et des ressortissants africains (-32%). Les immigrations en provenance d'Asie diminuent également mais plus faiblement (-17%). Celles en provenance d'Amérique latine diminuent de 17% sur cette période alors que celles d'Amérique du Nord restent stables (-1%). Les immigrations venant d'Océanie diminuent également (-24%), mais elles ne représentent que très peu d'individus.

**La diminution de l'immigration concerne principalement des Européens hors UE (Turquie comprise) et des Africains.**

La diminution de l'immigration n'a donc pas touché tous les pays d'origine de la même manière. Pour pousser plus loin l'analyse, il est aussi possible d'étudier la composition de l'immigration selon le motif de délivrance du premier titre de séjour (voir ci-dessous).

### 1.1.4. | Les motifs légaux de la migration des ressortissants de pays tiers

Pour comprendre la composition des flux d'entrées de migrants, il est aussi intéressant de savoir pour quelles raisons ces étrangers sont arrivés en Belgique. L'Office des étrangers (OE) met à disposition des statistiques sur les premiers titres de séjour via le site internet d'Eurostat, mais uniquement pour les ressortissants de pays tiers<sup>28</sup>. Il faut donc garder à l'esprit en lisant les analyses qui suivent que ces données ne concernent que les ressortissants de pays tiers. Les mêmes informations sont pourtant également enregistrées dans le Registre national (RN) pour les citoyens de l'UE, mais elles ne sont pas rendues publiques pour le moment (à l'exception des migrations pour raisons familiales, voir chapitre 5). Myria espère pouvoir analyser ces chiffres au plus vite.

Soulignons d'emblée que l'étude des motifs migratoires est un sujet difficile et complexe. Les ressortissants des pays tiers qui entrent sur le territoire doivent déclarer leur arrivée auprès de leur commune de résidence et se voient délivrer un titre de séjour sur base du type de visa ou de permis de séjour dont ils disposent. Cela dit, les raisons qui poussent les individus à migrer sont multiples

et variées, et entrent parfois difficilement dans l'une des catégories administratives possibles. Il s'agit donc ici d'étudier les motifs légaux et non les motifs personnels des migrations, avec toutes les nuances que cela requiert.

Comme l'indique la Figure 6, le nombre de premiers titres délivrés à des ressortissants de pays tiers n'a cessé de diminuer entre 2010 et 2013. Il est passé de 57.855 en 2010, à 55.449 en 2011, puis à 47.278 en 2012, pour atteindre finalement 42.463 en 2013, soit une diminution de 26% en quatre ans. Cette figure nous apprend que la diminution des premiers titres pour les ressortissants de pays tiers est principalement due à la forte chute de deux types de premiers titres de séjour : ceux délivrés pour (1) des raisons humanitaires et, dans une moindre mesure, (2) des raisons liées à la famille.

**Les premiers titres délivrés à des ressortissants de pays tiers pour des raisons humanitaires et pour des raisons liées à la famille ont fortement diminué.**

1. Les premiers titres pour **raisons humanitaires** montrent une chute vertigineuse. En 2010, 10.994 de ces premiers titres avaient été délivrés à des ressortissants de pays tiers pour seulement 1.601 en 2013, soit une baisse de 85%. En termes de proportions, une diminution est également visible, mais de manière plus légère : ils représentaient 19% des premiers titres octroyés en 2010 contre 4% des premiers titres octroyés en 2013<sup>29</sup>.
2. Les premiers titres délivrés pour des **raisons liées à la famille** diminuent eux aussi. Ils sont passés de 30.546 en 2010 à 22.266 en 2013 (-27%). Ils restent cependant de loin la principale raison de délivrance des premiers titres de séjour, quelle que soit l'année étudiée<sup>30</sup>.

En termes d'effectifs, les nombres de premiers titres délivrés pour des raisons liées à l'éducation et ceux délivrés pour des activités rémunérées sont restés stables. Rapportés à l'ensemble des premiers titres délivrés, ils ont même connu une légère augmentation de leur part relative. Par contre, le nombre de premiers titres liés au statut de réfugiés et à la protection subsidiaire a presque doublé, passant de 2.059 en 2010 à 3.918 en 2013 ; ils ne représentaient que 4% des titres délivrés en 2010 et plus de 9% des titres délivrés en 2013 à des ressortissants de pays tiers. Les autres raisons affichent également une légère augmentation.

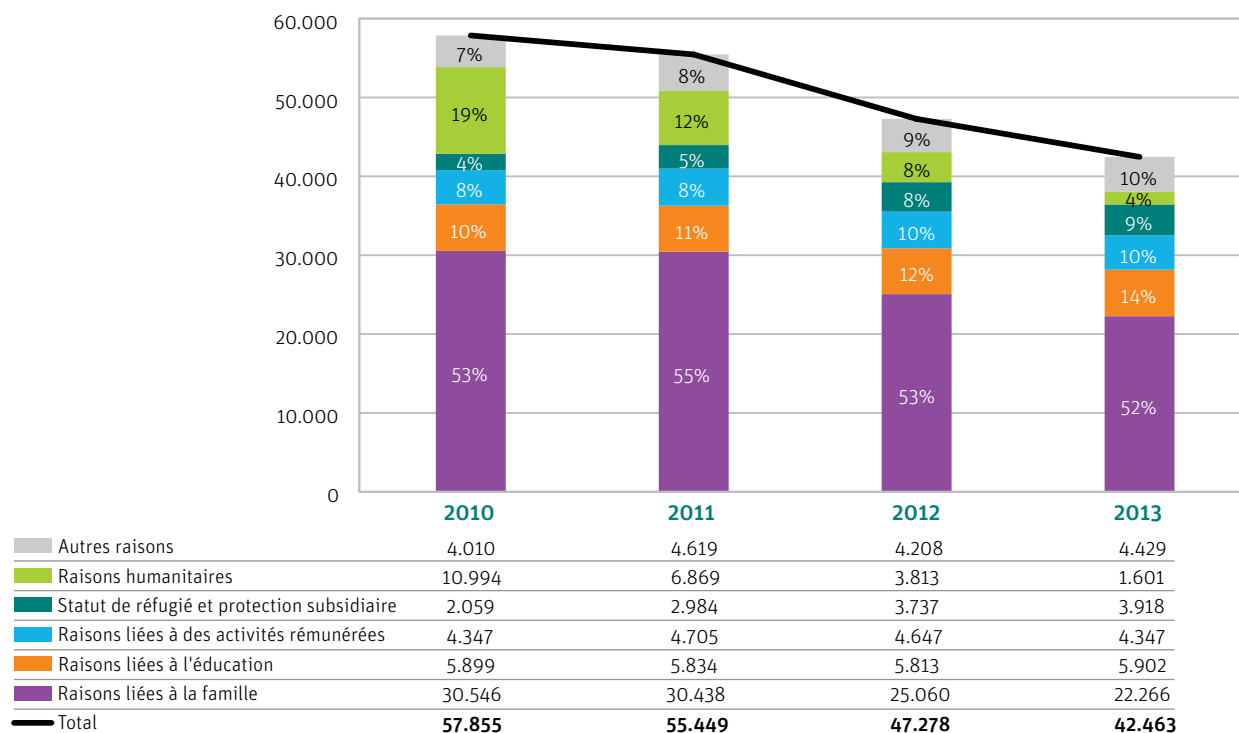
28 Et ce, depuis l'entrée en vigueur de l'A.R. du 27 janvier 2008.

29 Plus d'informations sur les raisons humanitaires dans le chap. 8.

30 Plus d'informations sur les raisons liées à la famille dans le chap. 5.



Figure 6. Évolution de la répartition des premiers titres délivrés à des ressortissants de pays tiers par raison, période 2010-2013<sup>31</sup> (Source : Eurostat)



La diminution des premiers titres de séjour pour les ressortissants de pays tiers est donc principalement due à la forte baisse des premiers titres pour des raisons familiales et humanitaires ces quatre dernières années. Et, comme nous l'avons vu, les pays d'origine les plus touchés par cette diminution sont ceux d'Europe hors UE (y compris la Turquie) et d'Afrique.

31 Les données sur les motifs de délivrance des premiers titres sont enregistrées depuis 2008 dans le RN par les communes. Cependant, la rigueur dans l'encodage de ces nouvelles données n'a pas été immédiatement optimale. De nombreuses données manquantes ou aberrantes apparaissant dans le RN, la cellule statistique de l'OE a tenté d'améliorer la qualité de ces données en allant chercher des informations dans d'autres bases de données (telles que les reconnaissances de statut de réfugiés, etc.). Ce travail de corrections a été fait en 2014 de manière rétrospective pour les années antérieures. Les données corrigées ont été fournies par l'OE à Eurostat et y apparaissent actuellement pour la période 2010-2013. Les données publiées dans ce rapport ne sont donc pas identiques aux données publiées dans les Rapports Migration précédents car elles n'avaient pas encore bénéficié de ces corrections. Pour plus d'informations sur ces corrections, voir : [https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Statistiques/Pages/Regroupement\\_familial.aspx](https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Statistiques/Pages/Regroupement_familial.aspx).

La diminution des premiers titres pour raisons familiales a touché distinctement les différentes nationalités. Si on observe une diminution moyenne de 27%, certaines nationalités voient cependant leur nombre de premiers titres délivrés pour cette raison augmenter (par exemple : les Indiens (+27%), les Guinéens (+43%), etc.). Par contre, les Marocains et les Turcs, qui restent les deux premières nationalités qui se voient délivrer ce type de premiers titres en 2013, ont particulièrement été touchés par la diminution du nombre de délivrance de premiers titres pour raisons familiales (-49% pour chacun des deux pays).

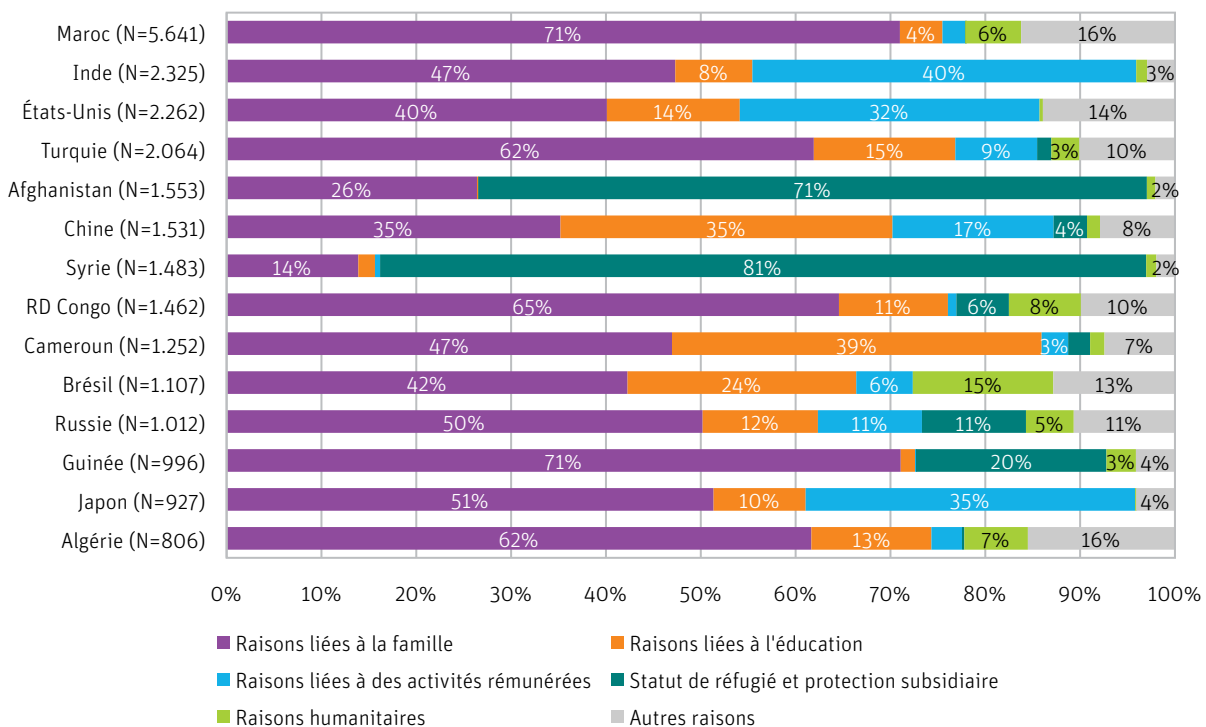
Au contraire, la diminution des premiers titres pour raisons humanitaires touche absolument toutes les nationalités. Aucune nationalité n'a vu son nombre de premiers titres pour raisons humanitaires augmenter sur la période 2010-2013. La diminution moyenne de 85% est assez représentative de l'ensemble des cas<sup>32</sup>.

Si tous les pays d'origine ne sont pas touchés de la même manière par cette diminution, c'est parce qu'ils présentent des profils différents en termes de proportions de raisons de délivrance des premiers titres. En effet, comme l'indique la Figure 7, la répartition des motifs

de migration est liée aux origines géographiques des migrants. Différents profils se dégagent :

- De façon générale, l'**immigration familiale** touche l'ensemble des nationalités répertoriées, mais son ampleur varie d'une origine à l'autre. La Guinée, le Maroc, la RD Congo, la Turquie et l'Algérie se distinguent très nettement des autres pays d'origine, puisqu'une grande majorité des titres de séjour est délivrée pour ces raisons aux ressortissants de ces pays (entre 62% et 71%).
- La situation des Syriens et des Afghans se distingue en raison de la proportion élevée de premiers titres délivrés sur base du **statut de réfugié ou de protection subsidiaire** (avec respectivement 81% et 71%).
- Les raisons liées à une **activité rémunérée** concernent quant à elles surtout l'Inde, pour qui ce motif représente 40% des premiers titres octroyés en 2013, ainsi que les États-Unis et le Japon (avec respectivement 32% et 35%).
- L'immigration pour raisons liées à l'**éducation** représente une partie importante des migrations en provenance du Cameroun (39%) de Chine (35%) et du Brésil (24%).
- Enfin, les **raisons humanitaires** concernent surtout les Brésiliens (15%), et dans une moindre mesure les Congolais, les Algériens et les Marocains (avec respectivement 8%, 7% et 6%).

Figure 7. Répartition des motifs de délivrance des premiers titres de séjour pour les ressortissants issus des principaux pays tiers<sup>32</sup>, 2013 (Sources : OE - Eurostat)

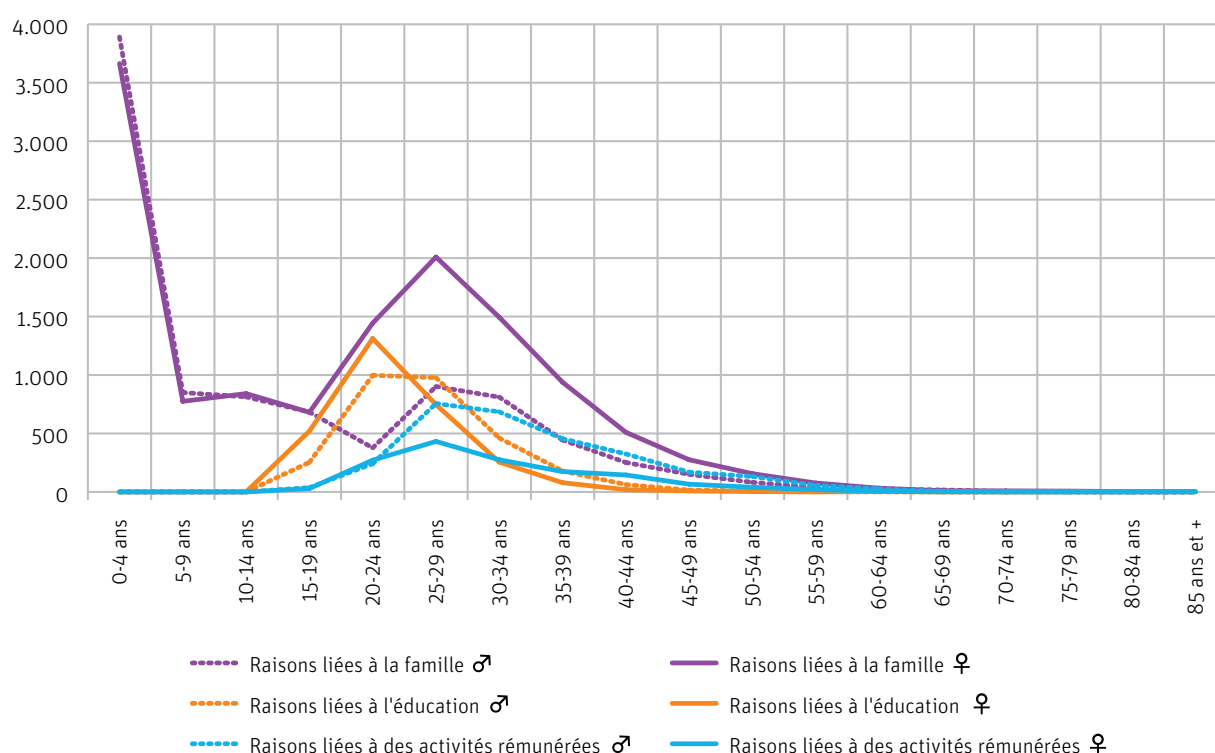


32 Dans le top 20 des nationalités en 2013, la baisse varie entre -66% pour le Brésil et -94% pour l'Équateur.

33 Ces nationalités représentent 58% des premiers titres de séjour délivrés en Belgique à des ressortissants de pays tiers en 2013.

Si les différents types de migration se distinguent selon la nationalité, ils peuvent également varier en fonction d'autres caractéristiques des migrants. La Figure 8 présente le nombre de premiers titres de séjour délivrés en 2013 sur base des trois principaux motifs légaux (raisons familiales, raisons liées à l'éducation et raisons économiques), en fonction de l'âge et du sexe des migrants.

Figure 8. Nombre de permis de séjour selon les trois principaux motifs par classes d'âge et par sexe, toutes nationalités confondues pour les ressortissants des pays tiers, 2013 (N=42.463)  
(Sources : OE - Eurostat)



Les **immigrations pour raisons familiales**, qui sont les plus nombreuses, sont également plus souvent le fait des femmes. Les titres de séjour délivrés pour ce type de raison sont surtout octroyés à des jeunes enfants (de moins de 4 ans), ainsi qu'à des adultes essentiellement âgés de 20 à 44 ans. Au-delà de 45 ans, un certain nombre de titres sont encore délivrés, mais ces catégories plus âgées représentent une proportion assez faible par rapport à l'ensemble. Le regroupement familial concerne donc essentiellement les enfants et les conjoints (qui sont majoritairement des femmes). Les immigrations liées à l'éducation concernent globalement autant les hommes que les femmes, avec un pic important pour la tranche d'âge des 20-24 ans, qui correspond aux études universitaires. Des titres de ce type sont encore délivrés,

au-delà de 30 ans, mais de façon nettement moins fréquente. Les permis de séjour délivrés pour des raisons liées à des activités économiques arrivent quant à eux en dernière position, et concernent davantage les hommes que les femmes. Les tranches d'âge les plus concernées s'étalent entre 25 et 40 ans.

Enfin, grâce aux possibilités que permet la base de données Eurostat, il est également possible de comparer les proportions des motifs légaux de la migration des ressortissants des pays tiers entre la Belgique et d'autres pays (voir Figure 9).

## Encadré 3

## Une comparabilité internationale controversée

.....

Si la base de données Eurostat nous permet de comparer le nombre de délivrance de premiers titres de séjour selon les motifs au niveau international, il faut toutefois être conscient que la comparabilité des données entre les pays est problématique. En effet, les consignes délivrées par Eurostat aux différents pays pour les aider à enregistrer les données de manière similaire laissent une place non négligeable à la libre interprétation par les institutions statistiques de chaque pays. Par exemple, une régularisation pour raison professionnelle pourra être enregistrée comme raison humanitaire dans un pays, alors qu'elle sera comptabilisée comme raison liée à une activité professionnelle dans un autre. De même, le premier titre du conjoint d'un travailleur pourra être enregistré comme ayant une raison liée à la famille dans un pays, alors qu'il sera considéré comme étant lié à une activité professionnelle dans un autre. Étant donné la précision insuffisante des définitions et le peu de coordination entre les pays pour vérifier leur encodage, il est important d'analyser ce type de comparaison avec énormément de prudence.

Malgré les limites liées à ce type de comparaisons internationales (voir Encadré 3), on peut remarquer que le principal point commun entre la Belgique et ses pays voisins est l'importance de la délivrance d'une autorisation de séjour pour des *motifs familiaux*. En effet, pour l'année 2013, ce motif était de 52% pour la Belgique et il variait entre 39,2% et 51,6% pour ses pays voisins. Cette proportion est moins élevée dans les autres pays européens, en particulier pour les treize nouveaux États membres où les motifs familiaux ne représentaient en moyenne que 10% de l'ensemble des premiers titres de séjour délivrés en 2012.

Les treize nouveaux États membres se caractérisent plutôt par la délivrance de permis de séjour pour des **raisons liées à des activités économiques** (45,5%). Les motifs économiques sont également bien représentés au Luxembourg, ainsi que dans les pays d'Europe du Sud<sup>34</sup>.

34 Il s'agit de l'Espagne, l'Italie, Malte, le Portugal et la Slovaquie (classification des Nations Unies).

La Belgique présente une proportion plus faible que la plupart des pays avec 10% de ses premiers titres de séjour en 2013.

L'**immigration liée à l'éducation** contribue également à distinguer la Belgique des autres pays européens et en particulier de ses voisins. En 2013, 13,9% des premiers titres de séjour ont été délivrés sur cette base, alors qu'aux Pays-Bas, en Allemagne et en France, cette proportion varie entre 19,9% et 29,6%.

Enfin, les proportions de premiers titres délivrés pour des raisons humanitaires ou aux bénéficiaires du **statut de réfugié et de la protection subsidiaire** varient également entre pays. En Belgique, moins de 4% des premiers titres délivrés en 2013 à des ressortissants de pays tiers l'ont été pour des raisons humanitaires et 9% à des réfugiés reconnus et bénéficiaires de la protection subsidiaire. Entre pays, ces proportions varient entre 0 et 9% (raisons humanitaires) et entre 1% et 10% (statut de réfugié et protection subsidiaire). En dépit des instructions données par Eurostat aux États membres, et étant donné les changements méthodologiques récents, les différences observées avec les autres pays européens tiennent peut-être aussi au fait que les différents États n'enregistrent pas tous ces premiers titres de la même façon (cf. Encadré 3).

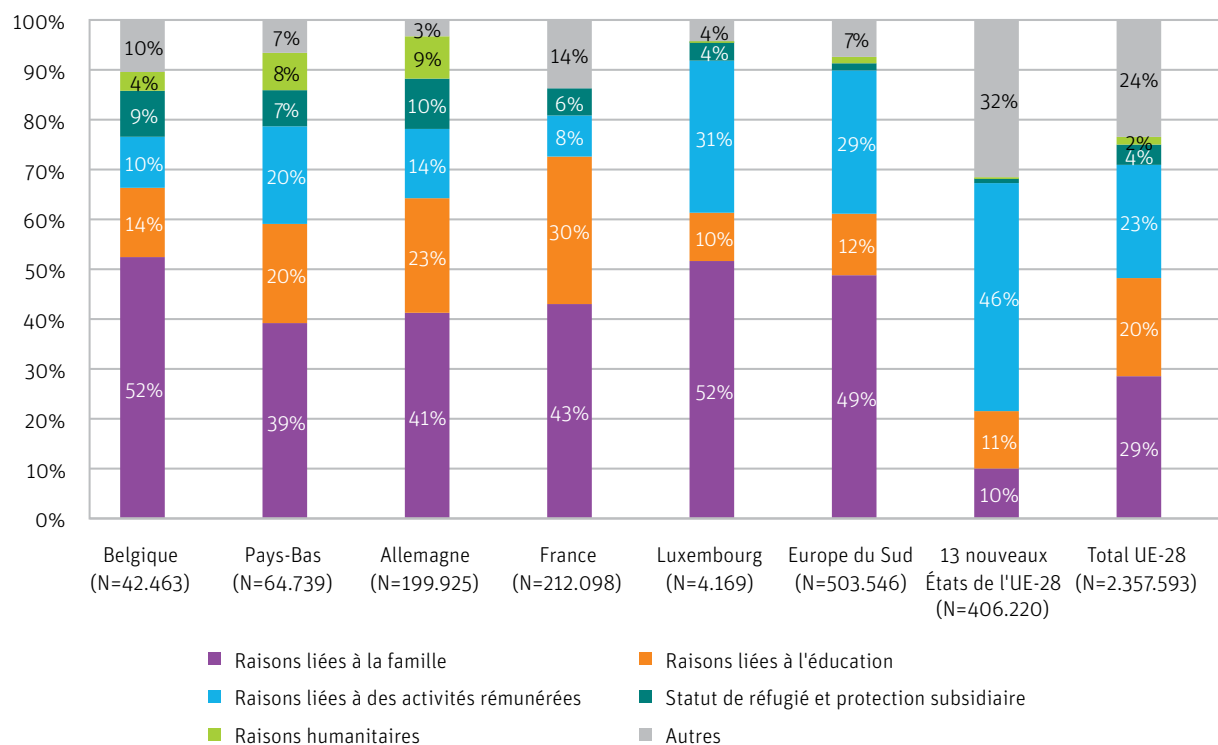
### 1.1.5. | Les migrations des Belges

On l'oublie parfois, mais la migration concerne aussi les Belges, soit parce qu'ils immigreront en Belgique (et s'inscrivent dans leur nouvelle commune de résidence), soit parce qu'ils émigreront de Belgique (en décidant de quitter le territoire pour s'installer ailleurs). En 2013, plus de 60.000 mouvements de Belges, émigrants ou immigrants, ont d'ailleurs été enregistrés au sein de la population belge.

Les Belges, à l'inverse des étrangers établis en Belgique, quittent davantage le pays qu'ils n'y (r)entrent<sup>35</sup>, ce qui

35 Les migrations de Belges ne consistent pas seulement en des mouvements de personnes nées Belges qui décident de s'installer en Belgique ou de quitter le pays. Ces chiffres englobent une multitude de profils. Par exemple, si des personnes nées étrangères migrent vers la Belgique, acquièrent au cours de leur séjour la nationalité belge et quittent ensuite le pays, ces individus comptent parmi les mouvements (et dans ce cas les émigrations) des Belges alors que leur immigration avait été comptabilisée parmi les mouvements effectués par les personnes de nationalité étrangère. L'analyse des mouvements migratoires des Belges regroupe donc non seulement les immigrations ou émigrations de Belges de naissance, mais aussi les mouvements de personnes aux profils parfois particuliers.

Figure 9. Répartition des premiers titres de séjour délivrés aux ressortissants des pays tiers, selon le motif de délivrance, pour la Belgique et ses voisins, 2013 (Sources : OE - Eurostat)



implique que l'on observe pour eux, depuis 2009, des soldes migratoires qui sont systématiquement négatifs (Tableau 2). Le solde migratoire des Belges était de -11.263 en 2013. On comptait donc davantage de Belges ayant émigré hors de Belgique (35.880 personnes) que de Belges ayant immigré en Belgique (24.617 personnes).

Au total, pour les Belges et les étrangers pris ensemble, le solde migratoire atteint la somme positive de 34.843 (avec 146.696 immigrations et 111.853 émigrations).

Tableau 2. Évolution du nombre des immigrations et des émigrations de Belges, 2009-2013 (Sources : RN-DGSIE)

	Immigrations	Émigrations	Solde	Total des mouvements
<b>2009</b>	39.602	45.845	-6.243	85.447
<b>2010</b>	25.802	31.261	-5.459	57.063
<b>2011</b>	23.810	33.773	-9.963	57.583
<b>2012</b>	24.403	35.409	-11.006	59.812
<b>2013</b>	24.617	35.880	-11.263	60.497

## 1.2. | La population étrangère en Belgique (stocks)

### 1.2.1. | Des flux migratoires aux stocks d'étrangers

Les données sur les *flux* migratoires, vues plus haut, permettent d'étudier les immigrants, c'est-à-dire les personnes (Belges ou étrangères) qui entrent annuellement en Belgique. D'autres données, celles sur les *stocks* d'étrangers, permettent quant à elles d'examiner les personnes de nationalité étrangère qui sont établies en Belgique. Cela dit, si certains immigrants se retrouvent ensuite dans les stocks des étrangers, le lien entre ces deux populations n'est pas direct. En effet, une partie de ces immigrants, après une période plus ou moins longue, sort des stocks d'étrangers et figure parmi la population belge. C'est l'acquisition de la nationalité belge qui explique et permet ce passage. Par ailleurs, certains étrangers sont nés en Belgique et n'ont donc jamais effectué de migration.

#### Encadré 4

### Populations

.....

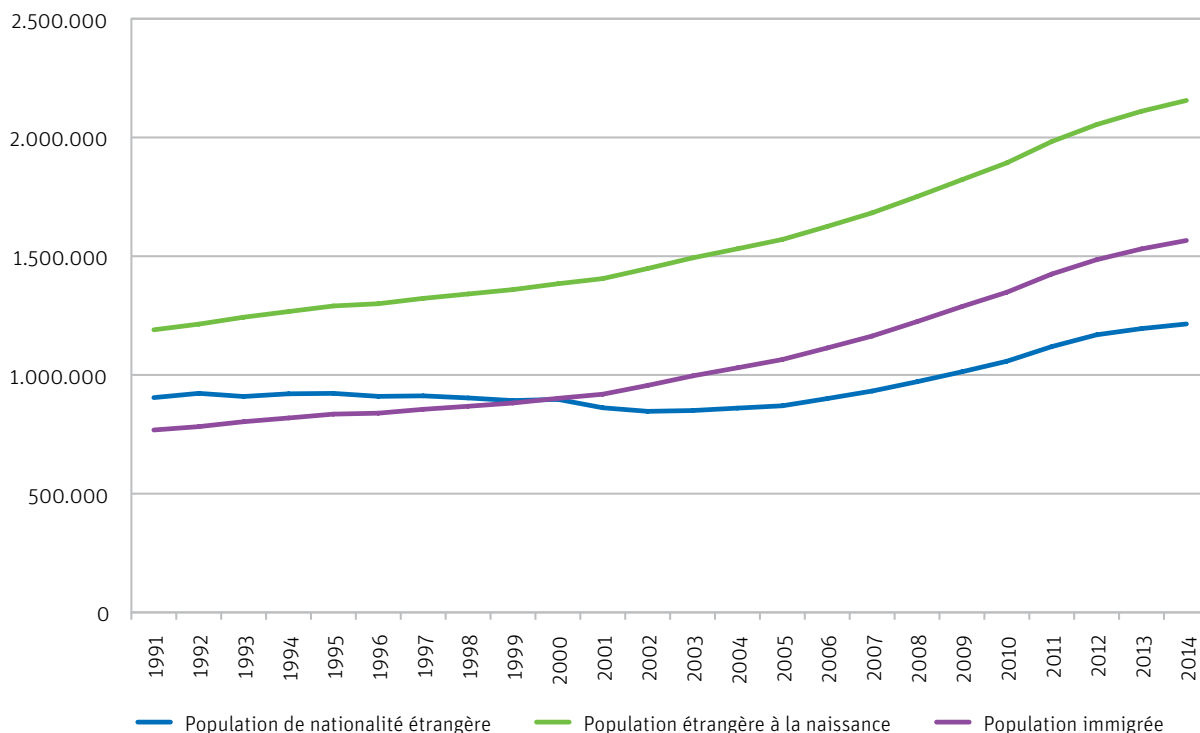
**La population immigrée :** Toutes les personnes nées à l'étranger et résidant officiellement en Belgique. Elles ont quitté un autre pays pour venir s'établir en Belgique.

**La population (de nationalité) étrangère :** Toutes les personnes qui n'ont pas la nationalité belge et qui résident officiellement en Belgique (qu'elles soient nées en Belgique ou à l'étranger). Dans les statistiques belges, si une personne a la nationalité belge et une nationalité étrangère (double nationalité), elle sera uniquement comptabilisée comme belge et non comme étrangère.

**La population étrangère à la naissance :** Toutes les personnes qui ne sont pas nées belges et qui résident officiellement en Belgique. Elles peuvent être nées en Belgique ou à l'étranger. Certains sont devenus Belges, d'autres non.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1991 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la population de nationalité étrangère a connu une augmentation de 34%. Cette croissance s'est essentiellement concentrée entre 2007 et 2014. Par ailleurs, tant la population immigrée que la population étrangère à la naissance ont été multipliées par deux au cours de ces deux dernières décennies. Ce décalage s'explique d'une part, par les changements de nationalité, et d'autre part, par les naissances parmi la population étrangère. En définitive, il est important de retenir que si les *flux migratoires* alimentent les *stocks d'étrangers*, d'autres mécanismes interviennent et doivent être pris en compte pour comprendre les liens qui existent entre les différents indicateurs.

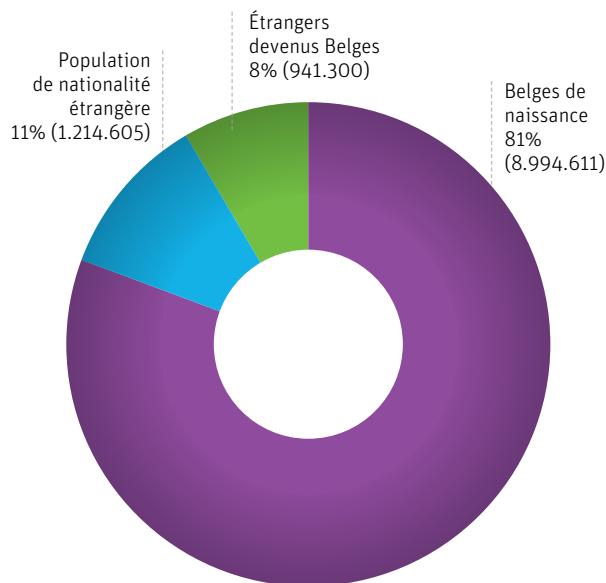
Figure 10. Population de nationalité étrangère, population étrangère à la naissance et population immigrée, 1991-2014 (Sources : RN-DGSIE pour la période 1991-2010 et RN-UCL/DEMO pour la période 2011-2014)



### 1.2.2. | Composition de la population résidant en Belgique

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur les 11.150.516 habitants en Belgique, la *population étrangère à la naissance* représentait 2.155.905 personnes (19%), alors que la *population de nationalité étrangère* ne représentait que 1.214.605 personnes (soit environ 11% de la population totale résidant en Belgique à cette date). Toujours à cette même date, parmi la population étrangère à la naissance 941.300 personnes (soit 8% de l'ensemble de la population résidant en Belgique) sont devenues Belges (Figure 12).

Figure 11. Répartition de la population belge et étrangère en Belgique au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Sources : RN-UCL/DEMO) (N=11.150.516)

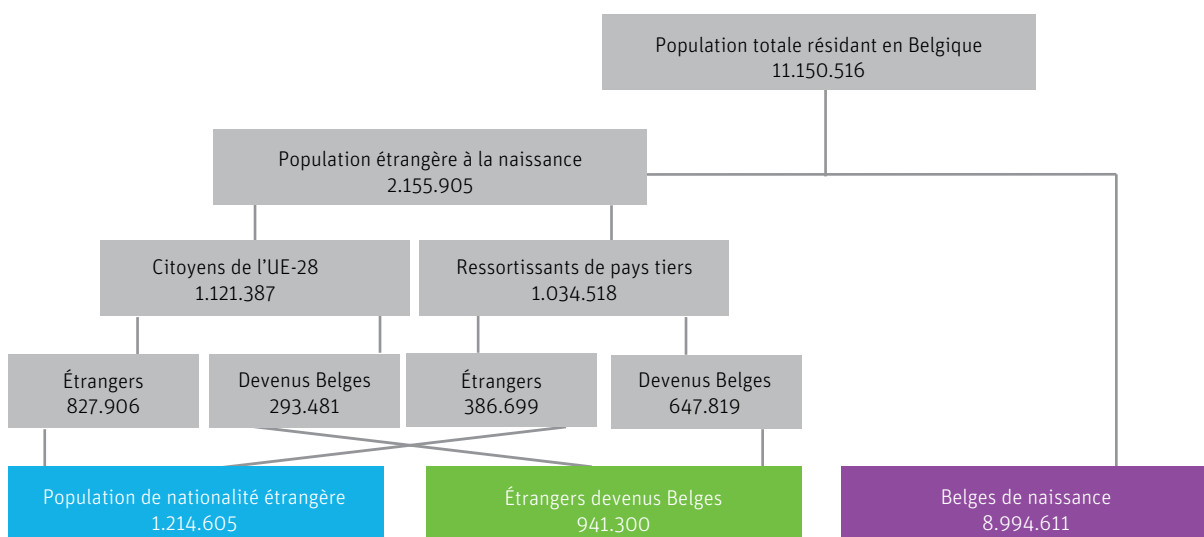


On peut évaluer de façon plus fine ces différentes composantes de la population étrangère en distinguant la part des citoyens UE et celle des ressortissants de pays tiers (Figure 12). Parmi les *personnes étrangères à la naissance* résidant en Belgique au 1<sup>er</sup> janvier 2014, un peu plus de la moitié étaient des citoyens de l'UE-28 (52%), alors que les 48% restants étaient des ressortissants de pays tiers. Toutefois, l'acquisition de la nationalité belge concerne différemment les citoyens européens et les ressortissants de pays tiers. On observe en effet des écarts plus importants entre ces deux groupes lorsque l'on s'intéresse au critère de la *nationalité actuelle*. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 68% des personnes ayant une *nationalité étrangère* étaient originaires d'un pays de l'UE-28, alors que parmi les étrangers à la naissance *devenus Belges*, on estime que 69% étaient originaires d'un pays tiers<sup>36</sup>.

### 1.2.3. | Une population de nationalité étrangère majoritairement européenne et jeune

La *population de nationalité étrangère* en Belgique est majoritairement européenne. Plus précisément, les données disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2014 indiquent que 54% des personnes de nationalité étrangère sont issues des pays de l'UE-15 et 68% de l'UE-28. Ces proportions ont augmenté au cours de ces deux dernières décennies puisque les ressortissants de l'UE-27 représentaient à peine 60% au début des années 1990. Par ailleurs, si l'on étend les pays européens en dehors des frontières de l'UE (et en incluant la Turquie), cette proportion s'élève à 75%. La Figure 13 permet d'identifier la part des différents groupes de nationalités pour les 1.214.605 personnes de nationalité étrangère enregistrées au Registre national.

Figure 12. Typologie de la population étrangère à la naissance, selon la nationalité à la naissance et la dernière nationalité enregistrée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Source : RN-UCL/DEMO)



36 Pour plus d'informations sur l'origine des nouveaux Belges : voir 1.2.3 *Les nouveaux Belges, principalement originaires des pays tiers* dans le chapitre 12.



Parmi les pays de l'UE-15, les nationalités italienne, française et hollandaise arrivent en premières places, regroupant à elles trois un peu moins de 38% des personnes de nationalité étrangère. Viennent ensuite les Espagnols, les Portugais, les Allemands, les Anglais et les Grecs. Parmi les treize nouveaux États membres de l'Union, les Polonais, les Roumains et les Bulgares se distinguent des autres nationalités. Ces trois nationalités représentent un peu plus de 12% des personnes de nationalité étrangère. Toujours au sein de la région européenne, mais au-delà des frontières de l'Union, on trouve ensuite les Turcs, représentant un peu plus de 3% des étrangers. Parmi les ressortissants des pays tiers non européens, deux principales nationalités se distinguent : les Marocains (représentant 7%) qui arrivent en quatrième position après les Italiens, les Français et les Néerlandais, ainsi que les Congolais (2%).

En termes de composition par âge et sexe, la population de nationalité étrangère a connu des évolutions importantes depuis le début des années 1990. On observe une légère féminisation ainsi qu'une forme de vieillissement de la population étrangère, surtout dans le courant des années 1990. La proportion d'hommes dans la population étrangère est actuellement de 51% (par comparaison, on observe 49% d'hommes parmi la population belge). La part des femmes étrangères est toutefois en augmentation depuis plusieurs années. Par ailleurs, si la population étrangère est nettement plus jeune que la population belge (Figure 14) on observe de légers changements dans sa structure par âge, avec une diminution de la part des moins de 20 ans, combinée à une légère augmentation de la part des 30-60 ans.

Figure 13. Répartition des nationalités de la population étrangère en Belgique au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Source : RN-DGSIE) (N=1.214.605)

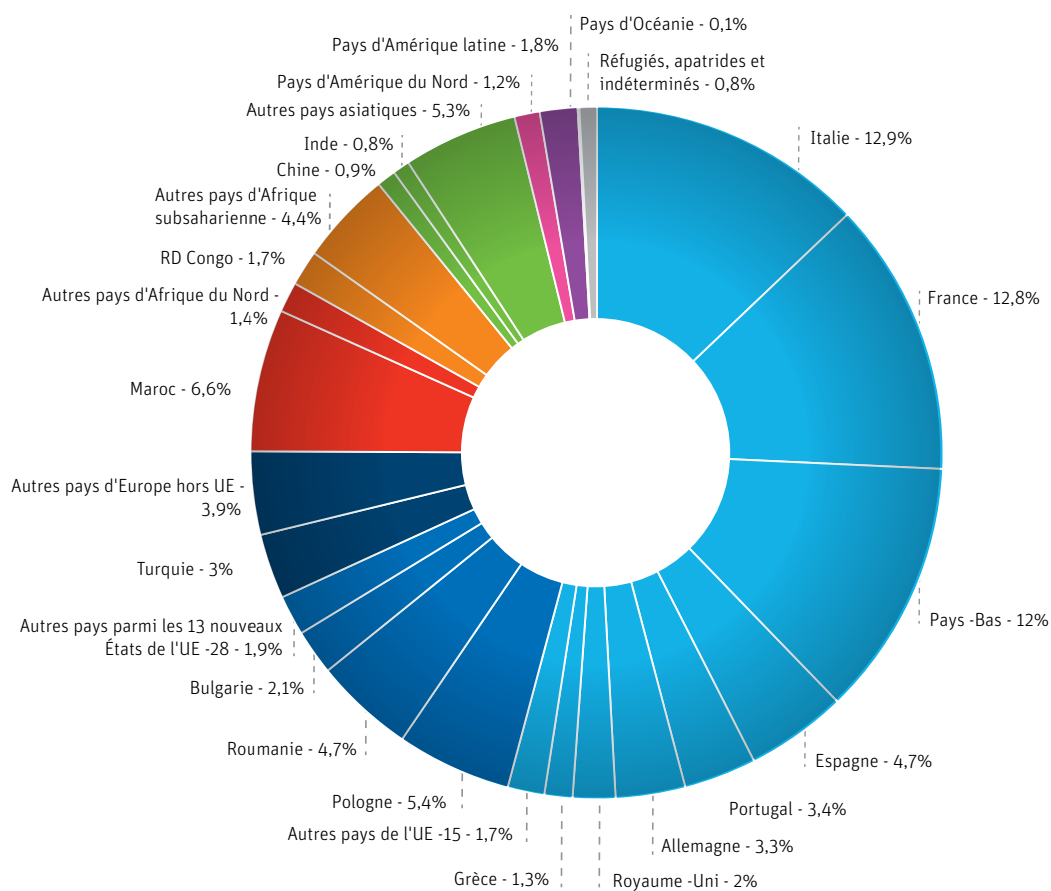
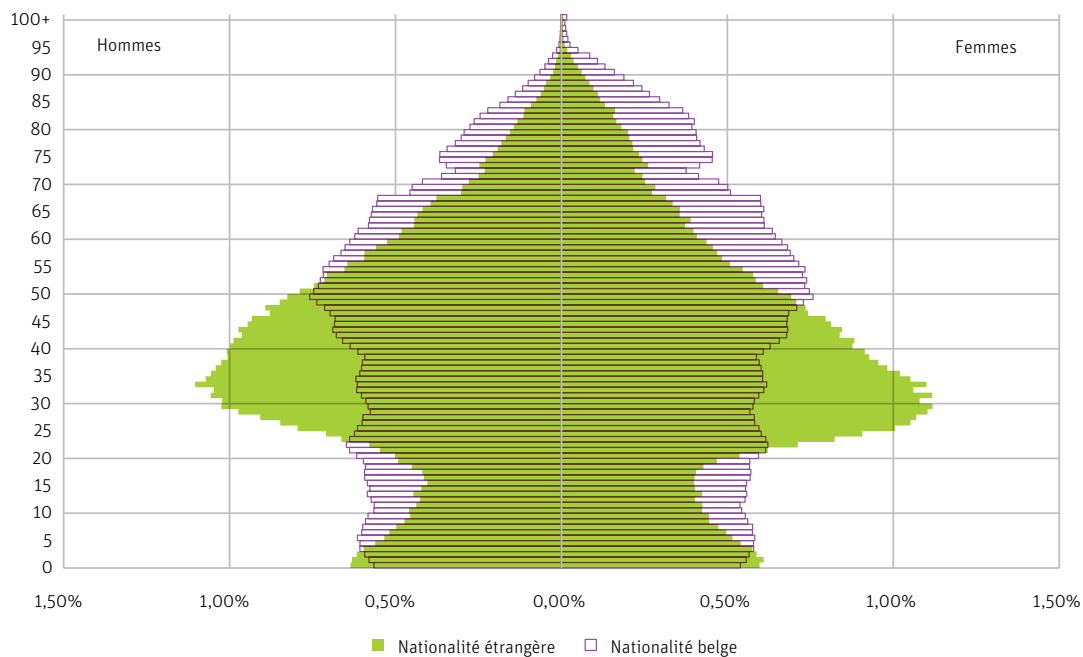


Figure 14. Structures par âge et par sexe des populations belge et étrangère résidant en Belgique au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Source : RN-DGSIE)



## Encadré 5

### Le Censur 2011

Tous les dix ans, la Belgique procède à une grande opération de recensement de sa population pour rassembler des données exhaustives (concernant tous les habitants) sur des questions sociodémographiques mais également sur le logement, le travail et le niveau d'éducation. En 2001, des formulaires à compléter avaient été envoyés à chaque personne enregistrée au RN avec obligation de le renvoyer complété. Lors des éditions précédentes, un enquêteur passait dans chaque foyer pour faire remplir un questionnaire. Pour la première fois, le Censur 2011 rompt avec ces pratiques d'enquête et utilise une méthode de couplage de bases de données. Les données démographiques du RN ont été couplées aux données sur l'enseignement (à partir des données des communautés), aux données sur le marché du travail (grâce aux données de la Banque carrefour de la sécurité sociale, de la Banque Carrefour des entreprises et du Ministère des Finances) et aux données sur les logements (à partir d'informations de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale).

Véritable photographie des personnes domiciliées sur le territoire belge au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Censur 2011 offre des données agglomérées directement disponibles en ligne<sup>37</sup> et présentées avec de multiples ventilations. C'est une véritable mine d'or pour les personnes qui s'intéressent aux données sur les migrants en Belgique car on y retrouve des informations sur le lieu de naissance, la citoyenneté et l'année d'immigration (à partir de 1980) croisées avec les variables sur le niveau d'éducation, le type de ménage, de logement et le travail. Le méthode du Censur 2011 marque également une rupture avec les anciennes pratiques parce qu'elle permet la comparaison avec les censur des autres pays de l'UE<sup>38</sup>.

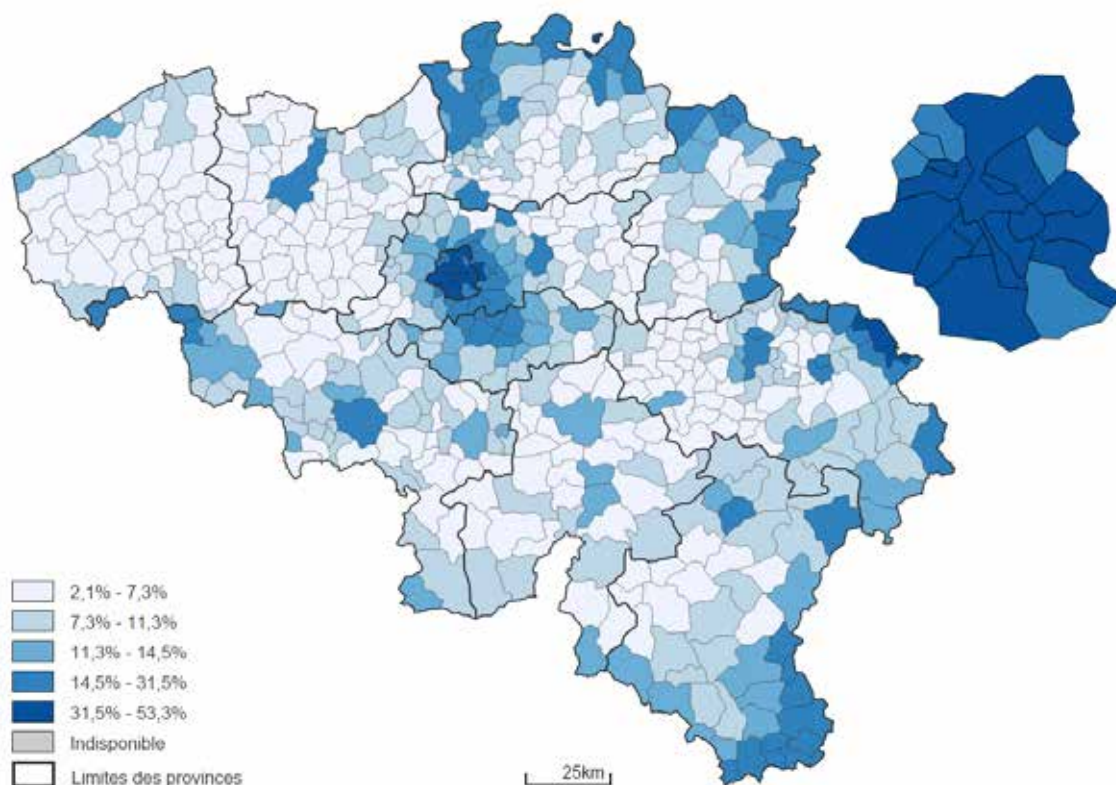
37 [http://census2011.fgov.be/index\\_fr.html](http://census2011.fgov.be/index_fr.html).

38 Les définitions suivent les consignes d'Eurostat et la population est dès lors définie comme comprenant également les demandeurs d'asile. Les nouvelles définitions utilisées permettent donc des comparaisons internationales mais rendent par contre complexe la comparaison avec les recensements belges précédents.

La technique du couplage des bases de données offre plusieurs avantages comme de réduire le coût et le nombre de non-réponses. Mais elle présente également des désavantages. Tout d'abord, comme les autres techniques qui se basent sur les données du RN, le Cens 2011 ne prend pas en compte la population en situation irrégulière. Ensuite, les bases de données utilisées contiennent généralement des informations moins complètes pour les migrants que pour les personnes qui ont toujours résidé en Belgique. En effet, on sait par exemple qu'il existe une surestimation de la population globale parce que les émigrants ne déclarent pas toujours qu'ils quittent le territoire à la commune (et ils restent alors inscrits au RN alors qu'ils ne sont plus présents). Les bases de données belges ne permettent pas non plus de décrire l'ensemble du vécu des migrants (on pense par exemple aux informations concernant les diplômes obtenus à l'étranger, le type de travail des personnes domiciliées en Belgique mais travaillant à l'étranger, etc.).

Au final, malgré cela, le Cens 2011 offre des données de grande qualité. Ces données permettent par exemple, de connaître la proportion de la population ayant immigré en Belgique après 1980 par région et par commune. Alors que cette proportion est de 15% pour l'ensemble de la Belgique, elle est de 40% à Bruxelles, de 12% en Wallonie et de 11% en Flandre. Le Cens 2011 donne même la possibilité de connaître ces proportions par commune (voir Figure 15).

Figure 15. Pourcentage de la population ayant immigré à partir de 1980, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (Source : Cens 2011 – DGSIE)





## FOCUS : DEMANDEURS D'ASILE ET RÉFUGIÉS, UNE ROUTE LONGUE ET SINUEUSE VERS L'EMPLOI

La technique du couplage de bases de données telle qu'elle a été réalisée pour le Censur 2011 (voir Encadré 5) offre de nombreuses possibilités comme le suivi dans le temps de l'intégration des nouveaux immigrants sur le marché du travail. Grâce aux financements du SPP Politique scientifique (programme Société et Avenir<sup>39</sup>) et de Myria, des chercheurs de l'Université Libre de Bruxelles (GERME) et de la KULeuven (HIVA) ont pu étudier cette question pour l'ensemble des personnes ayant introduit une demande d'asile entre 2001 et 2010. Il ressort de cette étude (nommée Projet Careers<sup>40</sup>) que leur insertion socio-économique est bien réelle mais longue, difficile et semée d'entraves. Pour arriver à ces résultats, les chercheurs ont examiné leurs périodes d'emploi, de chômage et d'aide sociale sur plusieurs années pour comprendre quels éléments sont déterminants pour une plus grande probabilité d'emploi.

### Encadré 6

#### Définition de la population étudiée

Le projet Careers ne porte pas sur un échantillon de population mais sur **l'entière population ayant demandé l'asile en Belgique entre 2001 et 2010** qui sont toujours présentes officiellement sur le territoire belge en 2010, ce qui représente 108.856 individus.

Parmi ceux-ci, les chercheurs se sont d'abord intéressés aux 71.768 personnes âgées de 18 à 65 ans pour étudier leur probabilité d'emploi à la fin de l'année 2009.

Ensuite, l'étude se focalise plus spécifiquement sur les réfugiés reconnus et fait une analyse spécifique de ceux qui ont obtenu le statut entre 2003 et 2006. Leur carrière est alors étudiée en détail sur quatre années à partir de l'obtention de leur titre de séjour en tant que réfugié. Cette partie de l'étude a porté sur 4.869 personnes.

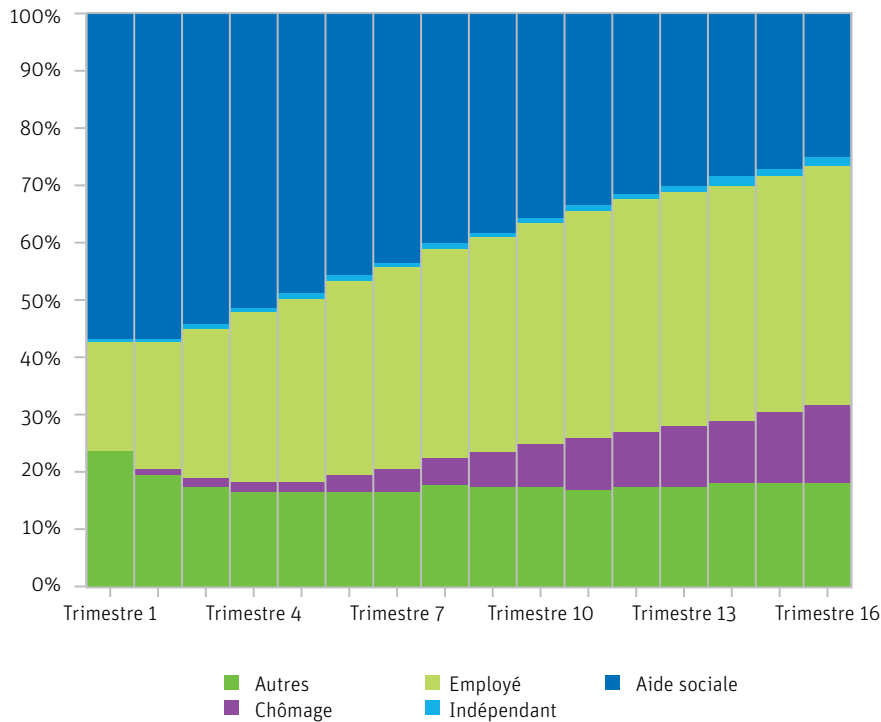
Le temps passé en Belgique joue un rôle prédominant. La première année, la probabilité de dépendre des aides sociales est forte mais elle diminue graduellement d'année en année. L'ensemble des demandeurs d'asile arrivés en 2002 affiche un taux d'emploi de 0,6% après un an passé sur le territoire belge. En 2010, cette même population est passée à un taux d'emploi de 37%. La population arrivée après 2007 montre un taux d'emploi plus faible que les cohortes précédentes, ce qui est probablement dû au changement de législation qui a introduit des restrictions du marché du travail pour les demandeurs d'asile. Le type d'emploi occupé évolue également avec le temps. En 2001, 6% des emplois occupés par les personnes ayant demandé l'asile entre 2001 et 2010 sont des *white collar jobs* (statut d'employé) et 94% des *blue collar jobs* (statut d'ouvrier). Neuf ans plus tard, en 2010, la proportion de *white collar jobs* est passée à 21%.

39 [www.belspo.be/belspo/ta/index\\_fr.stm](http://www.belspo.be/belspo/ta/index_fr.stm).

40 Les résultats de cette étude ont été publiés dans : Rea A. et Wets J. (ed.), *The long and Winding Road to Employment. An Analysis of the Labour Market Careers of Asylum Seekers and Refugees in Belgium*, Academia Press, Gand, 2014. L'étude et son résumé sont disponibles sur [www.myria.be](http://www.myria.be).

Figure 16. Distribution par statut socioprofessionnel des réfugiés reconnus sur une période de quatre ans à partir de la reconnaissance du statut de réfugié (N=4.869)

(Source : Rea A. et Wets J. (ed.), The long and Winding Road to Employment. An Analysis of the Labour Market Careers of Asylum Seekers and Refugees in Belgium, Academia Press, Gand, 2014, p. 121)



La Figure 16 indique l'évolution de la carrière des réfugiés reconnus entre 2003 et 2006 sur une période de quatre années suivant la reconnaissance du statut de réfugié. Chaque trimestre correspond à une période de trois mois. Au moment de la reconnaissance de leur statut (trimestre 1), 57 % des réfugiés sont bénéficiaires d'un revenu social (en bleu foncé), mais cette catégorie va diminuer petit à petit. Par contre, le nombre d'employés (en vert clair) augmente graduellement jusqu'à devenir la catégorie la plus importante. Après quatre ans, elle représente de loin le premier statut d'occupation des réfugiés. Le nombre d'indépendants (en bleu clair) reste limité mais il augmente avec le temps. Le nombre de réfugiés au chômage (en violet) augmente également avec le temps mais reste faible, même à la fin de la période, comparativement aux personnes salariées, à celles ayant un autre statut et à celles dépendantes des aides sociales. La catégorie des personnes sans aucun revenu (en vert foncé) reste stable à travers le temps.

Ces résultats sont donc encourageants car ils montrent que la proportion de réfugiés actifs sur le marché du travail (salariés, indépendants et chômeurs) augmente fortement. En effet, elle passe de 19% au moment de la reconnaissance du statut à 55% après quatre ans. Et, inversement, la part des réfugiés dépendant des aides sociales diminue fortement en quatre années à peine, passant de 57% à 25%.

**Quatre ans après la reconnaissance du statut de réfugié, 55% des réfugiés sont actifs sur le marché du travail.**

Les chercheurs ont également étudié l'ensemble des évolutions de carrière sur ces quatre années et ont distingué quatre profils-type de carrières :

1. **La carrière active** (34%) : ce type de carrière identifie les personnes qui ont eu une carrière quasi entièrement active sur le marché du travail (salariés, indépendants ou chômeurs) pendant ces quatre ans.
2. **L'intégration graduelle sur le marché du travail** (29%) : Les personnes appartenant à ce type

de carrière ont essentiellement débuté leurs carrières par l'aide sociale puis, avec le temps, la proportion de travailleurs parmi eux a augmenté.

3. **La carrière de dépendance sociale** (25%) : elle se caractérise par une dépendance quasi totale à l'aide sociale sur la période des quatre années étudiées.
4. Et, enfin, les réfugiés qui présentent un **autre type de carrière** (12%). Cette catégorie inclut les réfugiés qui ne sont ni actifs sur le marché du travail, ni dépendants de l'aide sociale. Selon les chercheurs, il s'agirait en majorité de femmes et d'hommes au foyer qui dépendent du revenu de leur conjoint. Il ne faut pas perdre de vue la situation de ces personnes qui peut être préoccupante en terme de protections sociales (pensions, etc.).

Ces résultats sont donc positifs puisqu'ils montrent qu'au long de ces quatre années, 63% des réfugiés présentent une carrière active ou une intégration graduelle sur le marché du travail. Alors que seulement un réfugié sur quatre reste dépendant de l'aide sociale pendant les quatre ans qui suivent la reconnaissance de son statut.

L'étude Careers a montré que certains facteurs accroissent les chances de trouver un emploi. Le fait d'**avoir travaillé pendant la procédure d'asile**<sup>41</sup> est mis en avant par les chercheurs comme ayant un impact positif sur le reste de la carrière. Ceux qui ont travaillé pendant la procédure d'asile ont plus de probabilité de se trouver dans une carrière de type active. Pour les réfugiés reconnus, les chercheurs remarquent que cette donnée reste fortement liée au nombre d'années passées en Belgique.

Un autre facteur très influent est la région d'habitation. Pour l'ensemble des personnes ayant fait une demande d'asile entre 2001 et 2010, la probabilité d'emploi est deux fois plus grande en Flandre qu'en Wallonie. Et elle n'est que très légèrement plus forte à Bruxelles qu'en Wallonie. Il est difficile d'identifier la cause réelle de cette différence régionale. Est-ce uniquement lié à la meilleure situation économique de la Flandre ou peut-on y voir des conséquences positives du parcours de citoyenneté obligatoire (*inburgering*) mis en place par la communauté flamande à destination des primo-arrivants ?

L'étude donne des conclusions plus nuancées concernant l'influence de l'**acquisition de la nationalité**. Pour les hommes reconnus réfugiés, elle augmenterait les chances

d'avoir une insertion progressive sur le marché du travail et diminuerait celles d'avoir une carrière inactive. Pour les femmes reconnues réfugiées, par contre, les résultats ne sont pas significatifs et ne permettent pas de tirer de conclusion.

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, parmi les personnes qui ont demandé l'asile entre 2001 et 2010, celles qui ont obtenu le **statut de réfugié** ne présentent pas davantage de probabilité d'avoir un emploi que celles qui ne l'ont pas obtenu. L'idée selon laquelle le statut de réfugié (qui offre un séjour illimité, l'accès au marché du travail et des facilités pour le regroupement familial) aiderait à s'insérer sur le marché du travail serait donc infirmée.

L'étude met également en évidence le fait que certains profils rencontrent des difficultés spécifiques. C'est le cas des femmes, des mères célibataires plus spécifiquement, mais aussi des plus jeunes et des plus âgés. Intéressons-nous plus en détails à ces profils.

Parmi les réfugiés reconnus qui ont été étudiés, une femme sur quatre est une **mère célibataire** (26%). Cette proportion est beaucoup plus importante qu'elle ne l'est dans le reste de la société<sup>42</sup>. Il ressort de l'étude que les mères célibataires occupent la place la plus problématique pour intégrer le marché du travail.

Ce sont elles qui ont le plus de probabilité de dépendre des aides sociales tout au long de leur carrière. Les parents isolés sont en effet confrontés au problème de la garde de leurs enfants, que ce soit pour pouvoir travailler mais également pour se former, y compris en français ou néerlandais. Les réfugiés reconnus, en outre, bénéficient moins que le reste de la population d'un réseau familial et social préexistant pour les aider à s'occuper des enfants.

**Parmi les réfugiés, les mères célibataires occupent la place la plus problématique pour intégrer le marché du travail.**

L'âge également joue un rôle. La probabilité de développer une carrière active augmente avec l'âge puis diminue passé un certain seuil. Et inversement, la probabilité de dépendre des aides sociales est plus forte aux jeunes âges, puis elle diminue et redevient élevée pour les plus âgés.

L'étude montre aussi des différences selon l'**origine**. Les personnes ayant demandé l'asile provenant d'Afrique subsaharienne et d'Asie ont en moyenne deux fois plus de probabilités de trouver un emploi que ceux issus d'Europe centrale et de l'Est, ainsi que de ceux venant

41 Aujourd'hui, selon la législation en vigueur, les demandeurs d'asile peuvent travailler avec un permis de travail C à partir de leur septième mois de séjour et à condition que leur demande d'asile soit encore en examen. (Arrêté Royal du 22 décembre 2009 relatif à l'occupation des travailleurs étrangers). Sur la période étudiée par le projet Careers (2001-2010), la législation sur cette question a changé plusieurs fois. Pour plus d'informations, voir Rea A. et Wets J. (ed.), pp. 14-15.

42 À titre de comparaison, sur l'ensemble de la population vivant en Belgique, 9% des femmes de 18 à 64 ans sont des chefs de famille monoparentale en 2008 (Source : Datawarehouse BCSS, calculs : Myria).

du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Les chercheurs émettent plusieurs hypothèses pour comprendre ces résultats. L'importance du français dans beaucoup de pays africains pourrait constituer une aide pour trouver un emploi en Belgique, de même que la présence d'une diaspora africaine déjà établie pouvant offrir le bénéfice de leurs réseaux sociaux.

### Comment améliorer l'entrée des immigrants sur le marché du travail ?

L'étude *Careers* permet de tirer un certain nombre d'enseignements sur les manières d'améliorer l'insertion des immigrants sur le marché du travail.

#### Un accès plus rapide aux formations

L'étude met en avant le fait qu'une intégration rapide sur le marché du travail est avantageuse pour la suite de la carrière professionnelle. C'est pourquoi il est important de donner le droit de travailler pendant la procédure d'asile.

Afin de trouver un emploi rapidement, il est également essentiel de disposer d'un accès rapide aux formations de langue, aux formations qualifiantes ainsi qu'aux équivalences de diplômes. L'expérience montre que les demandeurs d'asile et les réfugiés reconnus doivent souvent attendre plusieurs mois avant de pouvoir bénéficier d'un cours de langue, et plusieurs mois encore avant de pouvoir passer au niveau suivant. Les périodes de *stand-by* et d'attente ralentissent considérablement le processus d'intégration et freinent l'insertion socioprofessionnelle.

#### Le temps n'est pas forcément perdu

Toutefois, si l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'asile prend du temps, il ne s'agit pas forcément de temps perdu. L'étude a interrogé les bases de données administratives pour savoir si les personnes avaient ou non un emploi, mais la qualité de l'emploi et sa correspondance avec les compétences du demandeur d'asile n'ont pas pu être étudiées. Or, certains demandeurs d'asile sont hautement qualifiés et cherchent avant tout à apprendre la langue et à faire reconnaître leurs compétences via des formations reconnues en Belgique ou par des équivalences de diplômes. Ces démarches peuvent prendre plusieurs années, mais elles sont nécessaires pour éviter le gaspillage de talents. Elles sont donc rentables à long terme, aussi bien pour la personne en question que pour la société.

L'étude montre que les personnes qui ont le plus de probabilité d'emploi viennent des pays les plus pauvres.

On pourrait émettre l'hypothèse que ces personnes sont en moyenne moins qualifiées que les autres demandeurs d'asile et qu'ils accepteraient plus facilement les emplois peu qualifiés qu'on leur propose à leur arrivée en Belgique. Les demandeurs d'asile sont en effet généralement orientés vers des métiers de type *Dirty, Dangerous and Demeaning*. Plutôt que d'accepter ce type d'emploi, les plus qualifiés se lancent parfois dans des formations, ce qui ralentit les statistiques de leur mise à l'emploi, mais qui permet *in fine* à la société de mieux faire profiter de leurs compétences. Loin d'être du temps perdu, le temps passé à se former est donc un investissement pour l'ensemble de la société.

#### Une reconnaissance des compétences simplifiée

Outre l'accès plus rapide aux formations, il serait également nécessaire d'accélérer les procédures de reconnaissance de diplômes, de les simplifier ou de donner la possibilité aux demandeurs d'asile de pouvoir prouver leurs compétences via d'autres voies (tests, examens d'entrée, etc.)<sup>43</sup>. Il est en effet parfois impossible pour les personnes ayant fui leur pays dans des conditions difficiles de réussir à rassembler tous les documents nécessaires pour la procédure d'équivalence de diplôme.

#### La mise en place de gardes d'enfants pour un accès plus juste aux formations et à l'emploi

Les personnes en situation monoparentale se trouvent fortement entravées dans leur insertion socioprofessionnelle. Elles ont davantage de probabilités de dépendre des aides sociales. Or, il est important pour ces parents-là également d'intégrer le marché du travail, et à cette fin de pouvoir suivre des formations de langue et des formations qualifiantes. Non seulement un parent célibataire a autant le droit de se former que les autres réfugiés, mais il est en outre la seule personne de référence de son enfant pour l'aider à suivre son parcours scolaire et pour lui donner une image d'intégration positive dans la société d'accueil.

<sup>43</sup> Cette recommandation a également été émise par Caritas international dans *Refugié ch. travail. Résultats d'une étude sur la formation et l'emploi menée auprès des réfugiés*, janvier 2014, p. 46.

## Encadré 7

**Pour une meilleure connaissance  
du parcours  
socio-économique des migrants**

.....

Grâce à la nouvelle possibilité de coupler les informations de différentes bases de données administratives, la recherche en Belgique a fait un grand pas en avant. Un travail remarquable est réalisé au niveau de la Banque carrefour de la sécurité sociale pour améliorer la qualité des données et pour les rendre accessibles aux chercheurs. L'Office des étrangers, en collaboration avec le Registre national (RN) et les communes, continue également à améliorer la qualité et la quantité des informations qu'il rend disponibles, entre autres via Eurostat. Le projet Careers est arrivé trop tôt pour pouvoir utiliser la variable enregistrant le motif du premier titre de séjour. Cette donnée permettra à l'avenir de comparer la carrière des migrants selon le motif de leur premier titre de séjour. Les données du RN restent quant à elles plus difficilement accessibles en termes de coût et de disponibilité.

Un travail conséquent pour recueillir davantage d'informations reste nécessaire, particulièrement en ce qui concerne les migrants. Des efforts sont actuellement mis en œuvre pour enregistrer le niveau d'éducation, mais il est important de ne pas limiter ce recueil aux diplômes obtenus en Belgique. Seul un enregistrement intégrant les diplômes obtenus à l'étranger permettrait d'étudier la sous-qualification et le gaspillage de talents. Il est également important d'enregistrer les équivalences obtenues par les différentes Communautés afin de mieux évaluer l'impact de la qualification sur l'emploi des migrants.

Enfin, si les études entreprises à partir de bases de données administratives permettent d'identifier des profils plus problématiques que d'autres et montrent quels facteurs favorisent ou défavorisent l'insertion socioprofessionnelle, elles ne permettent pas d'identifier les causes du problème ni les processus se mettant en place au niveau individuel. Des études qualitatives sur le long terme sont donc nécessaires pour accompagner la récolte d'informations auprès des personnes ayant demandé l'asile. Il est également essentiel de valoriser la connaissance des acteurs de terrain qui suivent les migrants au quotidien pour comprendre avec eux les freins dans les processus d'insertion socioprofessionnelle et voir quels sont les mesures nécessaires à prendre.